Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260113-DEL_79_2025-DE

ARRONDISSEMENT
Saint-Malo

COMMUNE
PLEUGUENEUC

EXTRAIT DU PROCÈS - VERBAL
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 1ER DÉCEMBRE 2025

Nombre de conseillers en exercice : **17**
Nombre de conseillers présents : **14**
Nombre de conseillers de votants : **16**

Date de la convocation : **27 novembre 2025**
Date d'affichage de la convocation : **27 novembre 2025**

L'an deux mil vingt-cinq, le premier décembre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de PLEUGUENEUC, étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après la convocation légale, sous la présidence de M. RÉGEARD Loïc, Maire.

Étaient présents : RÉGEARD Loïc, Maire, BARBY Éric, BESSIN Pascal, BLAISE Estelle, BUSNEL Carole, CROQUISON Sébastien, DUBUC Frédéric, EGAULT Pascal, GALLAIS Luc, HURAULT Emeric, MASSART Manuele, NIVOLE Nathalie, RADOUX Céline et ROZE Marie-Paule.
Absents excusés : CLERC Céline (a donné procuration à BLAISE Estelle) et GASCOIN Laurence (procuration donnée à RÉGEARD Loïc).
Absent : de LORGERIL Olivier.

Un scrutin a eu lieu ; M. HURAULT Emeric a été nommé pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

N°79-2025 : TRAVAUX D'EXTENSION DU RÉSEAU DES EAUX USÉES - ALLÉE DES SPORTS

Nomenclature : 7.10 Divers

M. le Maire fait part au Conseil municipal qu'un certificat d'urbanisme opérationnel (vérification de la constructibilité d'un terrain et conditions de viabilisation) n'a pu aboutir. En effet, les services instructeurs ont donné un avis défavorable car le réseau des eaux usées ne passe pas à proximité de la parcelle qui a fait l'objet de la consultation (section AC n°298). Après recherches, il s'avère que la canalisation passe en partie sur des parcelles privées. Cette servitude n'était pas connue du délégataire SAUR et nous ne disposons d'aucun document localisant précisément le réseau qui rejoint la rue du Stade (emplacement hypothétique).

Le coût de l'extension est élevé car la proposition reçue s'élève à 23 136.00 € HT.

Le devis porte sur une extension de 66 ml et une reprise des branchements des deux maisons existantes est prévue. Un regard en tête de réseau et un autre sur le réseau rue du Stade complètent l'estimation de la SAUR.

L'idée est de remettre en ordre le réseau assainissement à proximité de l'allée des sports car la situation pourrait être problématique dans quelques années.

Par ailleurs, le propriétaire de la parcelle section AC n°90 connectée à cette servitude privée devra se mettre en conformité car son installation actuelle connaît des dysfonctionnements (réseau non étanche constaté en 2022 au moment de l'acquisition).

Les élus posent la question de la gestion des eaux pluviales car il n'existe pas de réseau à notre connaissance sur cette artère. Celle-ci devra se faire à la parcelle et sera notifiée au moment de la délivrance des autorisations d'urbanisme.

Envoyé en préfecture le 13/01/2026
Reçu en préfecture le 13/01/2026
Publié le
ID : 035-213502263-20260113-DEL_79_2025-DE

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la proposition de la société SAUR pour les travaux susnommés et ce, pour un montant de 23 136.00 € HT. Cette dépense sera imputée au budget assainissement.

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents utiles à l'exécution de la présente délibération.

Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

A Pleugueneuc, le 1er décembre 2025

Le Maire,

M. Loïc Régeard